

## Attestation d'assurance habitation

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires dont l'assuré peut être, en tant que Locataire, déclaré responsable à la suite d'un sinistre garanti aux Conditions Particulières et Générales du contrat.



### Votre contrat

Contrat n° :	<b>HIG251880000420P-0</b>
Police mère :	<b>AQ001138</b>
Période de validité :	du <b>07/07/2025</b> jusqu'au <b>06/07/2026</b>



### Le souscripteur & habitant(s)

NOM & Prénom :	<b>KEVIN BLONDEL</b>
Date de naissance :	<b>06/08/1989</b>
Commune et pays de naissance :	<b>Vernon, France</b>
Autres habitants :	



### Le logement assuré

Adresse :	<b>84 Rue du Bac, 92600, Asnières-sur-Seine, France</b>
Logement :	<b>Appartement</b>
Etage :	<b>Intermédiaire</b>
Type de logement :	<b>Résidence principale</b>
Statut d'occupation :	<b>Locataire</b>
Surface habitable :	<b>45 m<sup>2</sup></b>
Dépendances à l'adresse assurée :	<b>Non</b>
Nombre de pièces (y compris véranda et pièce de plus de 50 m <sup>2</sup> qui comptent double) :	<b>2 pièce(s)</b>



## Vos garanties

Les risques et/ou garanties suivants sont couverts par le présent contrat : La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Sous réserves que le contrat ne soit pas modifié, suspendu, résilié ou annulé pour quel que motif que ce soit postérieur à la date de la présente attestation.

Garantie	Plafond	Franchise
<b>RESPONSABILITE CIVILE</b>		
Responsabilité civile	7 600 000 € non indexés Cf. Dispositions générales	75 €
<b>PROTECTION DE VOTRE LOGEMENT ET DE VOTRE MOBILIER</b>		
Incendie & risques annexes		75 €
Evénements climatiques		0,45 fois l'indice FFB
Catastrophes naturelles		Franchise réglementaire
Catastrophes technologiques	Bâtiment(s) : Sans limitation de somme Mobiliier : 2000 €	Néant
Attentats et actes de terrorisme		75 €
Dégâts des eaux		75 €
<b>FRAIS ET PERTES ANNEXES</b>		
Frais et pertes annexes	Cf conditions générales	75 €
<b>DEFENSE PENALE</b>		
Défense Pénale et Recours à la suite d'un accident	Cf conditions générales	Seuil d'intervention 250 €



## Vos options

	Option souscrite	Plafond	Franchise
<b>Bris de glace</b>	<b>Non souscrite</b>	Sans limite de somme	75 €
<b>Vol et actes de vandalisme</b>	<b>Non souscrite</b>	Détériorations immobilières : 15 fois l'indice FFB Mobilier : 2000€	75 €
<b>Remplacement valeur à neuf</b>	<b>Non souscrite</b>	Valeur à neuf avec prise en charge d'un maximum de 25% de vétusté	75 €
<b>Assurance scolaire</b>	<b>Non souscrite</b>	Voir Clausier	Voir Clausier
<b>Dommage électriques</b>	<b>Non souscrite</b>	Mobilier dans la limite de 15 fois l'indice FFB	75 €
<b>Cave à vin et biens en congélateur</b>	<b>Non souscrite</b>	1 000 € 600 €	75 €
<b>Séjours-voyages</b>	<b>Non souscrite</b>	Voir Tableau des plafonds	75 €
<b>Location temporaire/ partielle</b>	<b>Non souscrite</b>	Voir Clausier	75 €
<b>Colocation</b>	<b>Non souscrite</b>	Néant	75 €
<b>Assistance</b>	<b>Non souscrite</b>	Voir Annexe I - Notice d'information du contrat d'assurance habitation	Néant
<b>Protection Juridique</b>	<b>Non souscrite</b>	Voir Dispositions Générales Protection Juridique	Néant

Paris, le 07/07/2025

**João Cardoso, Directeur de Lovys,  
par délégation de l'assureur**

